



Des nouvelles de nos écoles...



Comme chaque année, les enfants des 9 classes du RPI ont travaillé dur pour confectionner des décorations de Noël.

L'exposition et la vente des objets ont eu lieu lors du traditionnel Marché de Noël, organisé par l'Association des Parents d'Élèves et les enseignants, le vendredi 14 décembre 2012, à la salle des fêtes de Chauffry. Cette manifestation a remporté cette année encore un franc succès. Parents et amis se sont retrouvés autour d'un verre de vin chaud et d'une part de gâteau confectionné par les parents. **Le Père Noël aussi était de la fête et s'est prêté au traditionnel exercice des photos souvenirs avec les enfants dans son chalet ou dans son traîneau.** Tous les bénéfices de cette soirée ont été partagés entre les deux écoles.

Les enfants des classes de CM1 et CM2 ont vendu des chocolats de Noël pour aider au financement de leur voyage en classe de neige du 18 au 23 mars prochain à Longchaumois. Ils partiront à la découverte des sports de glisse, de la faune et de la flore des montagnes jurassiennes. Souhaitons leur bon séjour...

Le prochain rendez-vous des Écoles est fixé au samedi 26 janvier 2013 : grande vente de pizzas livrées à domicile sur Saint-Denis-lès-Rebais et Chauffry, ou dégustées sur place à la salle des fêtes de Chauffry.

À noter : vous avez un enfant né en 2010, qui doit entrer à l'école maternelle en septembre 2013, alors prenez contact avec le secrétariat de mairie en mars 2013, pour son inscription.

Téléthon 2012



Les enfants ont participé au Téléthon 2012, en réalisant un dessin sur une petite carte attachée à un ballon qu'ils ont lâché tous ensemble le lundi 10 décembre 2012 au lieu du vendredi 7, en raison de l'arrivée de la neige. Déjà deux cartes sont revenues par courrier. Les années précédentes, seule une carte par an nous a été retournée ! Alors, surveillons la boîte aux lettres...

Information

SUPPRESSION DES AUTORISATIONS DE SORTIE DU TERRITOIRE INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES POUR LES MINEURS FRANÇAIS À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2013.

En revanche, les mesures administratives d'opposition à la sortie du territoire à titre conservatoire sont maintenues pour répondre aux situations d'urgence avérées dans lesquelles une personne titulaire de l'exercice de l'autorité parentale, le plus souvent un parent, craint un départ imminent et illicite de l'enfant à l'étranger (OST) sont effectuées auprès de la préfecture, de la sous-préfecture ou du haut-commissariat de la république.

Le Code civil prévoit désormais une mesure judiciaire d'interdiction de sortie de territoire (IST) décidée soit par le Juge aux Affaires familiales, lorsqu'il prononce des mesures relatives aux modalités d'exercice de l'autorité parentale, soit par le juge des enfants, lorsqu'il prononce des mesures d'assistance éducative.

ÉTAT CIVIL

Décès :

Madame Ginette Desoeuvres épouse Ledoux, le 22 février à Coulommiers ♦ Monsieur Jean-Noël Potier, le 28 mai à Saint-Denis-lès-Rebais ♦ Madame Violette Boulade épouse Mousseaux, le 25 août à Coulommiers ♦ Madame Nolin.

Naissances :

Thelma Courtois du 10 avril ♦ Eloane Walter du 19 juillet ♦ Maëlie Cathalifaud du 28 août ♦ Andréa Dubé du 14 novembre.

Mariages :

Éric Espinousse et Corinne Descotes, le 04 février ♦ Tony Agasse et Magali Veilman, le 26 mai ♦ Alexandre Boutrou et Marion Laplaige, le 18 août ♦ Guy Vernel et Josiane Lebot, le 06 octobre.

Cet été, le hameau du Vinot est devenu l'avenue du mariage. En effet, quatre familles ont célébré un mariage dont deux à la mairie de Saint-Denis-lès-Rebais.

Bulletin municipal de Saint-Denis-lès-Rebais.
Directrice de publication : Josette Parisot.
Mise en page, illustrations : Jean-Claude Houdry
mairie.stdenislesrebais@wanadoo.fr



Rappel des permanences de la mairie : Lundi de 9h30 à 11h30 • Mardi et Vendredi, de 16h à 18h.

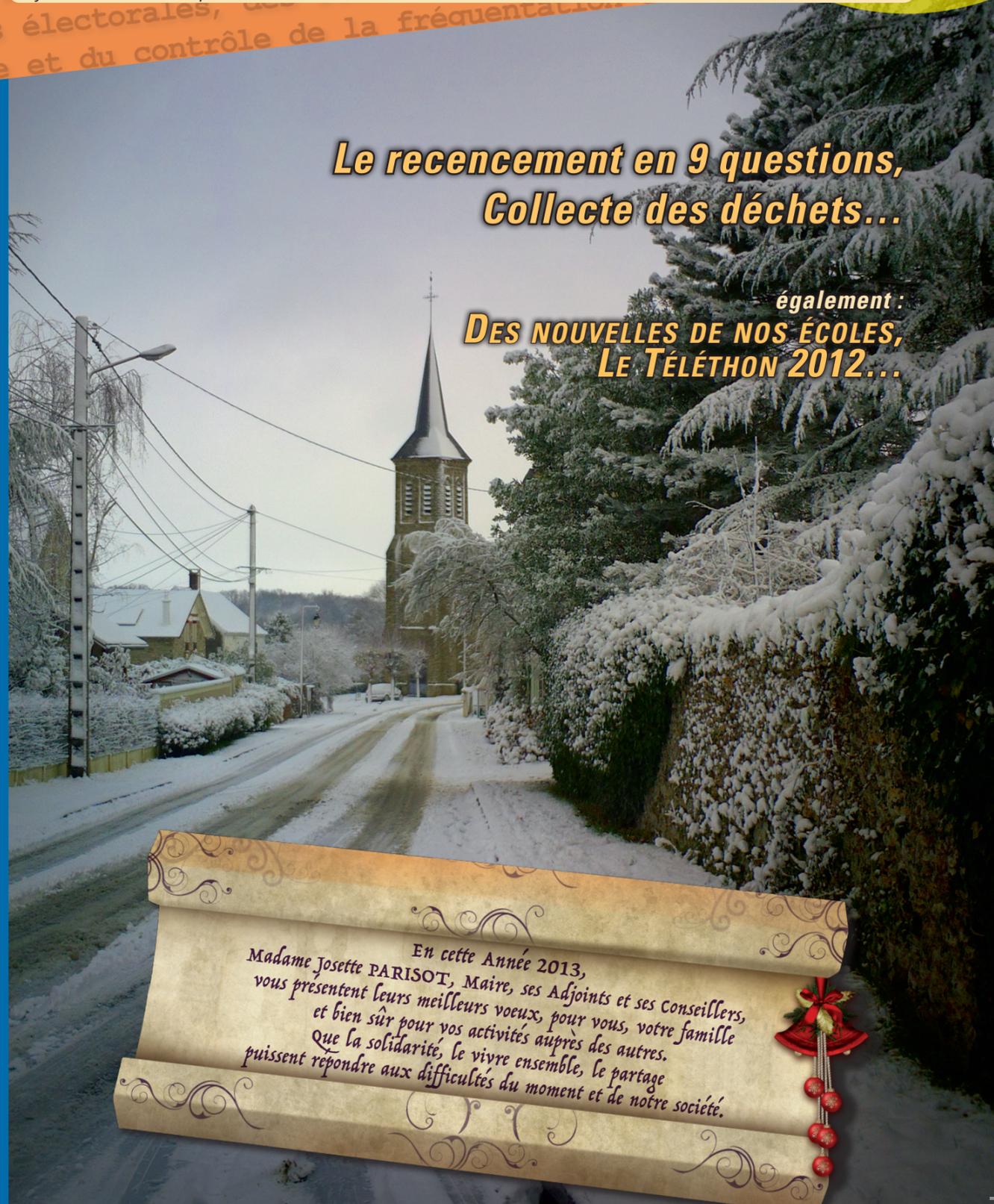


Janvier
2013
n° 70
**BULLETIN
MUNICIPAL**

Informations municipales de la commune de Saint-Denis-lès-Rebais - 77510. Tél. : 01.64.04.52.37

**Le recensement en 9 questions,
Collecte des déchets...**

également :
**DES NOUVELLES DE NOS ÉCOLES,
LE TÉLÉTHON 2012...**



En cette Année 2013,
Madame Josette PARISOT, Maire, ses Adjointes et ses Conseillers,
vous présentent leurs meilleurs vœux, pour vous, votre famille
et bien sûr pour vos activités auprès des autres.
Que la solidarité, le vivre ensemble, le partage
puissent répondre aux difficultés du moment et de notre société.



Dans la commune...

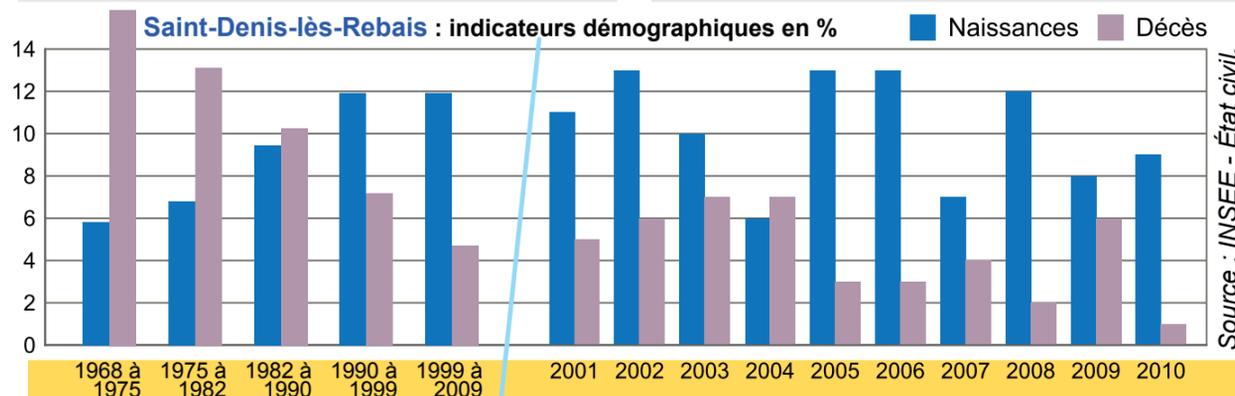


Recensement de la population

Le recensement en 9 questions

- 1. QUAND SEREZ-VOUS RECENSÉ(E)?** À partir du jeudi 17 janvier 2013 et jusqu'au 16 février 2013, l'INSEE et votre commune organisent le recensement
- 2. À QUOI SERT LE RECENSEMENT?** Le recensement de la population permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il apporte aussi des informations comme leur âge, les professions exercées, les transports utilisés, les déplacements quotidiens, les conditions de logement... Les résultats du recensement peuvent aider à prendre des décisions publiques en matière d'équipements collectifs, comme pour les écoles ou pour les hôpitaux. Ils permettent aussi aux professionnels de mieux évaluer le nombre de logements nécessaires et de mieux connaître les disponibilités de main-d'œuvre. Enfin, pour les associations, ils sont très utiles pour répondre au mieux aux besoins de la population. C'est pour toutes ces raisons qu'il est indispensable de participer au recensement.
- 3. LE RECENSEMENT RESPECTE-T-IL MA VIE PRIVÉE?** Le recensement de la population est une opération entièrement sécurisée. Il respecte les procédures de la Commission nationale de l'informatique et des libertés, la CNIL. L'INSEE est le seul et unique organisme qui peut exploiter vos questionnaires. Il est donc impossible que vos informations soient utilisées pour un contrôle administratif ou fiscal. Toutes les statistiques liées au recensement sont anonymes! Comme toutes les personnes qui ont accès à vos questionnaires, votre agent recenseur est tenu au secret professionnel. Toutes vos réponses sont donc strictement confidentielles.
- 4. COMMENT L'ENQUÊTE EST-ELLE RÉALISÉE?** Si vous habitez en métropole, en Martinique, en Guadeloupe ou en Guyane, votre agent recenseur viendra chez vous à partir du jeudi 17 janvier. Il vous donnera deux questionnaires : une feuille de logement par foyer et un bulletin individuel pour chaque personne vivant chez vous. Il vous remettra aussi une notice d'information

- pour vous guider. Si vous le souhaitez, votre agent recenseur peut vous aider à remplir vos questionnaires. Une fois remplis, vous n'avez plus qu'à les lui remettre.
- 5. JUSQU'À QUAND PUIS-JE REMETTRE MES QUESTIONNAIRES?** Selon la taille de votre commune, la date limite pour remettre vos questionnaires remplis change. Pour Saint-Denis-lès-Rebais, une commune de moins de 10 000 habitants, vous aurez jusqu'au samedi 16 février.
 - 6. COMMENT PUIS-JE RECONNAÎTRE MON AGENT RECENSEUR?** C'est très simple, il ou elle aura toujours sa carte tricolore, avec sa photo, signée par votre maire. Cette carte prouve qu'il a bien été recruté par votre commune. **Mmes Bogdan et Mariaulle** sont les agentes recenseuses recrutées par la commune de Saint-Denis-lès-Rebais
 - 7. QUE SE PASSE-T-IL SI JE SUIS SOUVENT ABSENT(E)?** Si vous êtes souvent absent(e) de chez vous, vous avez deux options : **a** - Vous pouvez confier vos questionnaires, remplis, sous enveloppe, à un voisin qui les remettra pour vous à votre agent recenseur ; **b** - Vous pouvez aussi les retourner directement à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.
 - 8. COMMENT PUIS-JE CONNAÎTRE LES RÉSULTATS DU RECENSEMENT?** Les résultats du recensement de la population sont tous disponibles sur le site Internet de l'INSEE. <http://www.insee.fr/fr/bases-de-donnees/default.asp?page=recensements.htm>
 - 9. POURQUOI MA RÉPONSE EST-ELLE IMPORTANTE?** Votre réponse est très importante. Que vous habitiez un immeuble, une maison individuelle, une résidence universitaire, une caserne militaire, une caravane... ou que vous n'ayez pas de logement, vous êtes tous concernés par le recensement. C'est parce que chacun remplira et remettra ses questionnaires dans les temps que nous aurons des résultats de qualité utiles à tous. Participer au recensement de la population, c'est aussi une obligation, aux termes de la loi. Mais avant tout, c'est un acte civique.
- Source : <http://www.le-recensement-et-moi.fr>**



COLLECTE DES DÉCHETS

Le nouveau marché de collecte pour 2013 a été attribué à la société **AUBINE-VEOLIA** (26, avenue des Champs Pierreux 92022 NANTERRE Cedex) pour une durée de 84 mois, celui-ci prendra effet à partir du 7 janvier 2013. **En conséquence, les jours de collecte ont été modifiés et nous vous demandons de bien vouloir faire attention aux nouveaux ramassages et heures de collecte.**

La présentation des bacs qui n'a pas été modifiée doit toujours se faire par 2 bacs accolés les uns aux autres, de même couleur et du côté habituel. Nous vous rappelons de ne pas mettre de sacs à côté du conteneur, car ceux-ci ne seront pas collectés.

Calendriers de collectes des déchets 2013

ATTENTION : Changement de jours de collecte à compter du 7 JANVIER 2013. Pour 2013, le SMICTOM ne distribuera pas de calendrier, mais la commune en a réalisé un qui vous sera déposé dans votre boîte aux lettres ou disponible à la mairie de votre commune. Vous pouvez aussi les consulter en ligne sur la fiche de votre commune. Pour cela, sélectionnez votre commune dans la liste déroulante située en haut à droite sur www.smictom.fr



À noter...

2 règles incontournables :

- ♦ On trie tous les emballages et le papier,
- ♦ Pour les emballages en plastique, seuls les bouteilles et les flacons doivent être triés.

Astuces...

- ♦ Le papier et les emballages carton humides ou trop gras (exemple : cartons à pizza) vont dans la poubelle des ordures ménagères.
- ♦ Laisser les bouchons sur les bouteilles en plastique : c'est plus propre et ils seront recyclés.
- ♦ Il est inutile de laver vos emballages, cela gaspille l'eau. Bien les vider suffit.
- ♦ Ne pas enfermer les emballages à recycler dans un sac en plastique : ils risquent de ne pas être recyclés.
- ♦ Le verre culinaire et la vaisselle en verre ne sont pas des emballages : les jeter avec les ordures ménagères.



INFO EXPRESS

Compostage à domicile... Afin de mieux orienter les particuliers dans la pratique du compostage individuel, l'équipe des ambassadeurs de tri se tient à leur disposition pour un éventuel rendez-vous. Il suffit d'appeler la cellule animations au 01.60.44.40.03 pour organiser une rencontre au domicile des intéressés.

QU'EST-CE QU'UNE DÉCHETTERIE ?

Une déchetterie est une zone aménagée et gardée destinée à permettre aux particuliers résidant dans les communes du S.M.I.T.O.M. du Nord Seine et Marne de déposer gratuitement certains des déchets qui ne trouvent pas place dans les collectes habituelles. Il existe 2 types de déchetteries :

- ♦ Les déchetteries standards
 - ♦ Les déchetteries accueillant les déchets dangereux appelés « D.D.S. » ou « D.M.S. » *
- *Ces dernières accueillent en plus les Déchets Diffus Spéciaux, c'est-à-dire ceux qui demandent des précautions particulières de stockage et de traitement et sont soumis à une réglementation très stricte. Toutes les déchetteries du S.M.I.T.O.M. ne sont pas équipées pour pouvoir accueillir ces déchets, seules 5 d'entre elles le sont.

LES DÉCHETS MÉNAGERS SPÉCIAUX

Définition: Les Déchets Ménagers Spéciaux ou DMS sont des déchets dangereux, pour la santé et/ou pour l'environnement (batteries de voiture, peintures, acides, piles, solvants, produits phytosanitaires, huiles de vidange, tubes fluorescents ou néons...). **Elles se situent à Mitry-Mory, Meaux, Jouarre, Coulommiers et Jouy-sur-Morin.**

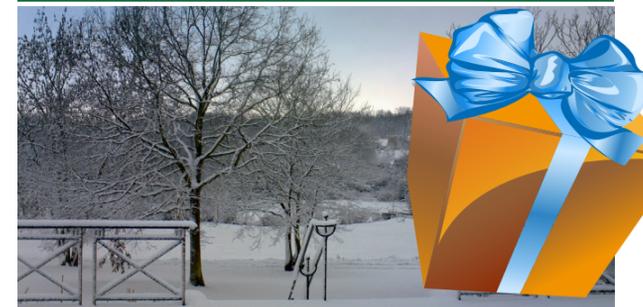
La collecte du verre dans les colonnes semi-enterrées

Nos performances de recyclage du verre, qui dépendent de notre engagement en faveur du tri et du respect des consignes, ne sont pas bonnes et stagnent : **S.M.I.T.O.M. : 21 kg/habitant - Moyenne nationale apport volontaire : 29 kg/habitant - Objectif 2013 : +8 kg de verre collectés par habitant.**

Trop d'emballages en verre sont encore jetés dans nos poubelles d'ordures ménagères au lieu d'être déposés dans les bornes à verre.

Ces erreurs génèrent un surcoût important pour chaque collectivité qui voit son appel de fonds augmenter (poids des OM plus élevé), une perte de recettes non négligeable auprès d'Éco Emballages, ainsi qu'un accroissement du coût de notre DSP (entretien plus accru des fours). Alors que le verre se recycle à 100 % et à l'infini, il permet d'économiser de l'énergie, limiter le rejet de CO2, diminuer le prélèvement de ressources naturelles...

Agissons ensemble !



COLIS DE FIN D'ANNÉE

Traditionnellement, les conseillers ont rencontré les anciens de notre petite commune à leur domicile à partir du samedi 15 décembre. Discussion sympathique autour d'un petit café, accueil toujours aussi chaleureux de la part de nos aînés, c'est avec un grand plaisir que nous leur avons offert leur colis de fin d'année. **Encore une fois, tous nos vœux pour cette nouvelle année...**

